



DIVISION REGIONALE TIR NATURE



Saison 2006 – 2007 – Règlement

Une DR (Division Régionale) est instituée en Tir Nature. Elle se dispute par équipes de clubs. Trois compétitions sont programmées à :

- Conches en O. le 18 mars 2007 (également Championnat de Ligue)
- Pavilly le 1^{er} avril 2007
- Préaux le 6 mai 2007.

Pour disputer la DR, un club ne peut inscrire qu'une équipe par compétition. A chaque compétition, l'équipe peut être différente, sa composition doit être déposée au greffe avant le début des tirs. Une équipe de club se compose de 3 tireurs hommes et/ou femmes tirant aux pas adulte sans qu'il y ait de condition liée aux armes.

Pendant les épreuves de DR les tirs se déroulent en individuel conformément au règlement du Tir Nature.

Les scores par archer sont pondérés de la façon suivante :

- arc droit : + 200 pts
- arc nu : + 50 pts
- arc tir libre : - 150 pts
- arc chasse : + 100 pts
- arc à poulies : + 0 pts

A chaque compétition, les clubs marquent le nombre de points défini dans le tableau :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et suivants
Points	40	36	32	28	24	20	16	12	8	4

Le classement final est effectué en totalisant les points obtenus lors des trois compétitions.

Le club déclaré vainqueur de la DR est proclamé Champion de Normandie de Tir Nature. A la prochaine Assemblée Générale de la Ligue, il reçoit de la Ligue un trophée symbolisant sa victoire. Si son équipe est conforme au règlement de la FFTA, il est qualifié d'office (charge à lui de s'inscrire) pour le Critérium de France de Tir Nature par équipes de club. Sinon, sera qualifié le 1^{er} club ayant été classé en DR avec une équipe conforme au règlement de la FFTA.

N.B. : Lors d'une compétition retenue pour la DR, un club peut inscrire hors DR une ou plusieurs autres équipes pour tenter de se qualifier au Critérium de France de Tir Nature par équipes de clubs selon le règlement en vigueur à la FFTA. Les modalités financières ne s'appliquent qu'aux seules équipes clubs (une par club) engagées dans la DR.

Inscription des Clubs

Tout club Normand qui désire participer à la DR en Tir Nature est invité à contacter le secrétariat de la Ligue (demander Valérie) avant le 10 mars 2007.

Modalités financières

⇒ Le droit d'inscription par équipe de 3 Archers est fixé à 24 €uros. Ces droits d'inscription des équipes, seront versés à la Ligue lorsque le club engagera son équipe pour ce Championnat : 3 fois 24 €uros, soit 72 €uros.

⇒ La Ligue reversera les droits d'inscription à chaque organisateur dans la semaine qui précède la compétition. En aucun cas, sauf si le Championnat est annulé, ces droits ne seront reversés aux clubs engagés.

⇒ Le droit d'inscription pour les Archers se présentant à titre individuel est laissé au choix de l'organisateur qui doit tenir compte que les Archers tirant à titre individuel ne disputent pas les phases finales. Montant recommandé : 8 €uros. Les droits d'inscription individuels seront payés par les compétiteurs ainsi que les droits d'inscription des remplaçants.

⇒ Les récompenses sont à la charge de l'organisateur. Si un classement individuel est proclamé, Il serait souhaitable d'avoir des prix individuels en plus des récompenses par équipes.

⇒ Les frais engagés liés à l'inscription ainsi qu'à la restauration sont considérés, par la Ligue, identiques pour toutes les équipes. Par contre, les frais de route sont variables, que l'on habite le centre de la Ligue ou une de ses extrémités.

⇒ Afin de permettre à tous les clubs de participer, au-delà de 300 km parcourus, la Ligue prend à sa charge, les kilomètres parcourus, pour un véhicule par équipe engagée, à hauteur de 0,25 €uro du km parcouru, les péages d'autoroutes éventuels restants à la charge du club, le kilométrage retenu étant celui donné par le «3617MICHELIN», en prenant l'option du plus court trajet.

⇒ La prise en charge par la Ligue ne sera effective que si le club participe aux trois compétitions et sera versée lors de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue.

⇒ Finale Nationale :

Pour le club vainqueur de la DR qui participera au Critérium de France Tir Nature par équipes de clubs, la Ligue participera financièrement conformément aux décisions du Comité Directeur. Chaque club devra fournir des originaux de justificatifs pour, au minimum, la somme qui leur sera versée par la Ligue.



Secrétariat de la Ligue de Normandie de Tir à l'Arc
Maison Polyvalente du Grand Parc
1018, quartier du Grand Parc
14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR
Tél. : 02.31.94.53.09 - Fax : 02.31.94.50.51
E.mail : tiralarc-normandie@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.tiralarc-normandie.asso.fr>

